

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 30 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
 Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
 Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Saumur :
 Un an. 30 fr.
 Six mois. 16
 Trois mois. 8
Poste :
 Un an. 35 fr.
 Six mois. 18
 Trois mois. 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
 Chez MM. RICHARD et C^e,
 Passage des Princes.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Chronique Politique.

On attache, dans le monde officiel, dit le *Soir*, une très-grande importance à la visite faite à M. Thiers par Son Exc. le prince Orloff, ambassadeur du czar. On y voit une courtoise et délicate attention du gouvernement russe qui, en permettant à son ambassadeur, présent à l'entrevue de Berlin, de retourner de suite à Paris, a voulu ainsi bien convaincre M. Thiers que rien d'hostile à la France n'avait été délibéré dans l'entrevue des trois empereurs.

M. Thiers ne dissimulait pas, dans son entourage, l'heureuse impression que lui avait causé la démarche de M. le prince Orloff, et il en exprimait bien haut toute sa satisfaction.

Les projets attribués à M. Thiers de passer le dernier mois de ses vacances à Fontainebleau sont abandonnés. M. le Président de la République séjournera à Paris jusqu'au 10 octobre.

On mande de Rome, 20 septembre :

Cette nuit, à l'occasion du 20 septembre, anniversaire de l'entrée des troupes italiennes à Rome, il y a eu quelques démonstrations pacifiques.

De nombreuses réceptions ont eu lieu au Vatican. Le Pape, répondant à quelques adresses, a dit : « Les coups de canon tirés ce matin ont retenti jusqu'au fond de mon cœur. Si le vainqueur eût été généreux, il aurait épargné à Rome cette tristesse. »

Le Pape a ensuite recommandé de prier pour ses ennemis.

Sa Sainteté se montre très-affligée de la mort de son frère Gaetano Mastai, décédé à Sinigaglia.

On écrit de Paris à l'Indépendance belge :

« Il est réel que le Président de la République ira à Fontainebleau, comme on l'a annoncé, mais pas avant les premiers jours d'octobre. Le chef du pouvoir exécutif fera

coïncider sa visite avec la rentrée de l'École d'application qui, pour le moment du moins, est établie dans les dépendances du château. M. Thiers veut la visiter, assister aux exercices du polygone, et décider définitivement si l'instruction doit être maintenue dans ces conditions. »

On communique à la *Patrie* certains détails sur le projet de loi électorale tel qu'il est élaboré par la commission.

Le vote serait obligatoire ; le citoyen ne deviendrait électeur que lorsqu'il aurait accompli son service militaire ; dans cette hypothèse, l'âge légal de l'électeur serait de 22, 23 et 25 ans, selon la catégorie militaire à laquelle appartiendrait le citoyen. On exigerait un an de domicile dans la commune. Il y aurait un député pour 70,000 habitants. Le scrutin de liste serait maintenu.

Ce projet serait soumis aux délibérations du conseil des ministres dans la huitaine qui précèdera la rentrée.

L'installation de M. le Président de la République au palais de l'Élysée, semble devoir hâter la concentration, à Paris, des grands services de la plupart des départements ministériels.

En ce moment, tous les ministres ont abandonné la nouvelle capitale pour revenir à l'ancienne.

M. le comte de Rémusat est installé au quai d'Orsay, M. Jules Simon rue de Grenelle, M. Dufaure place Vendôme, etc., etc.

Il ne reste à Versailles que la salle des séances de l'Assemblée nationale, qui est vide, et son président, M. Grévy, qui est absent.

Etrange capitale que celle-ci ! Nous apprenons aujourd'hui même que les ministres, provisoirement installés à Paris, y ont ramené définitivement leurs bureaux. N'est-ce pas le préliminaire d'un changement plus complet, et qui d'ailleurs devient aussi nécessaire pour les intérêts du pays que pour l'action régulière du gouvernement ?

L'*Economist*, de Londres, examinant la situation financière, arrive à la conclusion que les demandes du gouvernement allemand doivent élever rapidement la valeur de l'argent en Angleterre.

En présence du taux de 5 0/0 à Francfort et à Berlin, l'argent ne peut pas rester à 4 0/0 à la Banque d'Angleterre. L'*Economist* croit fermement qu'il y sera très-prochainement élevé à 5 ; mais il pense que cette élévation ne sera que temporaire.

Le Congrès et le Sénat de Madrid procèdent à la vérification des pouvoirs de leurs membres.

D'après l'*Imparcial*, il paraîtrait que don Carlos aurait eu avec le général Cathelineau une importante conférence à Bassussary, près Biarritz.

Les mécaniciens du chemin de fer de Valencia se sont mis en grève.

Le service des marchandises est suspendu sur cette ligne jusqu'à ce que l'on puisse compter sur le personnel.

D'après l'*Echo du Parlement*, le comte d'Arnim, ambassadeur d'Allemagne à Paris, serait dans l'intention de donner sa démission.

Les affaires concernant l'indemnité de guerre étant définitivement réglées, le comte d'Arnim jugerait que l'honneur de représenter l'Allemagne à Paris ne compense pas les désagréments qu'il rencontre dans ses rapports avec le monde parisien.

D'après l'agence Havas, on n'a reçu à Versailles aucun avis qui rende ce bruit vraisemblable.

Le *Moniteur officiel* de l'empire d'Allemagne annonce que l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, M. le comte d'Arnim, a été nommé conseiller intime en activité avec le titre d'Excellence.

On nous donne comme certain, dit le *Siecle*, que M. le comte d'Apponyi, ambassadeur

d'Autriche à Paris, a remis entre les mains de M. de Rémusat une protestation contre l'application de la loi sur les matières premières, en ce qui concerne les produits de provenance autrichienne et mentionnés dans le traité de commerce entre cette puissance et la France.

On télégraphie de Stockholm :

« Le prince régent a été proclamé roi sous le nom d'Oscar II. Le roi a juré fidélité à la Constitution. »

« Les fonctionnaires d'État, les membres du conseil d'Etat, les grands dignitaires, lui ont prêté serment. »

« Les troupes qui tiennent garnison ici prêtent serment demain. »

« Le corps du roi défunt sera embaumé et transporté ici. »

La *Gazette de Voss*, de Berlin, apprend de source certaine que la Hollande, l'Amérique, l'Autriche et l'Allemagne ont exprimé, il y a déjà quelque temps, le désir que le principe de l'inviolabilité des propriétés privées en mer pendant toute guerre soit reconnu par tout le monde et soumis à la sanction des puissances européennes. La Russie et l'Italie se sont aussi prononcées récemment pour une réforme du droit maritime. Pendant la réunion des trois empereurs, cette question aurait été examinée par les trois chanceliers.

A l'occasion de la lettre de M. de Carayon-Latour, le *Propagateur*, de Lille, remet en lumière une lettre adressée par le duc d'Aumale aux électeurs français le 4^{er} février 1871, et dont la lecture actuellement est intéressante :

« Messieurs les électeurs,

« Il y a quatre mois, plusieurs d'entre vous m'ont offert leurs suffrages ; j'ignore s'il vous convient de me les donner aujourd'hui. Je ne puis d'ailleurs vous parler aussi complètement, aussi librement que je le voudrais, et il me faut refouler dans mon

— Amen, répondit Magnus, en se découvrant pour se signer.

Une demi-heure après, Faucheurs et tirailleurs, protégés par la réserve de Langiévitich, s'éloignaient sans être inquiétés du côté des montagnes de Sainte-Croix, où ils emportaient quelques-uns de leurs blessés seulement.

Arrivés au point culminant de la montagne, et avant de s'enfoncer dans les chemins creux qui allaient lui dérober la vue de la plaine, le général polonais s'arrêta une dernière fois, et promena lentement sa lunette sur le champ de bataille.

Déjà Miélika et Vonchok n'étaient plus qu'une fournaise, dévorant avec les constructions les blessés polonais, abandonnés dans les maisons saccagées par les troupes moscovites.

Dans la plaine, Svinin se vengeait aussi de sa défaite en faisant fusiller ceux des insurgés qui respiraient encore.

— Ah ! si Narbut était arrivé pendant le combat, murmura Langiévitich, la Pologne se réjouirait d'une grande victoire.

— Vous ne savez donc rien de lui ? demanda Kirposky.

— Rien, et Boleslas lui-même n'est pas de retour, il y a une trahison là-dessous.

Langiévitich ne se trompait pas : il y avait un traître parmi les Enfants du Désespoir, et ce traître était un Polonais.

CHAPITRE XIV.

LE TRAITRE.

Il n'y avait pas un mois encore que l'odieuse provocation du recrutement avait, en comblant la mesure de l'outrage, fait déborder la colère du peuple et déjà toute la Pologne était en feu.

La terreur pesait sur les villes enguirlandées de potences, menacées par les canons, effrayées par de quotidiennes et sanglantes exécutions ; l'incendie dévorait villages et hameaux ; partout l'image de la dévastation, de la guerre et de la mort.

Dans la plaine silencieuse et déserte, au pied des grandes croix noires, des cadavres raidis par le froid, dans l'attitude d'une der-

nière et navrante prière, des vieillards, de jeunes mères serrant encore sur leur poitrine glacée les nouveaux-nés, seul trésor que, de leur chaumière dévorée par les flammes, la féroce avidité des pillards leur eût permis d'emporter ; plus loin, une neige piétinée, sanglante, des cadavres de Russes et de Polonais, des débris d'armes, des chevaux abattus, des voitures brisées ; les funèbres épaves d'un combat furieux, d'une résistance héroïque. Puis, çà et là, des victimes atrocement mutilées, des blessés achevés à coup de lance, ou tombés sans secours et morts en murmurant une dernière fois le nom de la sainte patrie. Puis encore, des colonnes de grenadiers et des escadrons de Cosaques se hâtant vers une ferme isolée, un village ou un château pour continuer leur œuvre de destruction ; des groupes de volontaires courant à la mort comme les Cosaques au pillage ; des bandes de Faucheurs embusqués derrière les grands arbres ; un camp volant harcelant, avec une héroïque intrépidité, les colonnes infernales ; des messagers glissant avec rapidité sur leurs longs

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XIII.

COMBAT DE VONCHOK.

(Suite.)

Il s'assit sur la neige, d'où Magnus et César le relevèrent pour l'emporter ; mais à peine avaient-ils fait quelques pas, qu'il poussa un profond soupir et s'affaissa sur lui-même.

— Que Dieu reçoive en sa gloire l'âme de celui qui est mort en combattant pour la patrie et la religion, fit César.

cœur tous les sentiments qui en débordent. Je ne sais même si ces quelques lignes arriveront jusqu'à vous. J'essayerai cependant de vous les faire parvenir ; car à ceux qui voudraient encore me choisir pour les représenter à l'Assemblée nationale, je crois devoir donner quelques explications sur deux questions capitales qui seront posées à cette Assemblée, la question de paix ou de guerre, la question constitutionnelle.

» Sur le premier point, comme je n'ai eu aucune part de responsabilité directe ou indirecte dans les événements ou les actes qui ont préparé la guerre et la situation actuelle, je dois stipuler mon entière liberté d'appréciation ou de réserve. J'y suis encore autorisé par l'inaction qui m'a été imposée alors que je réclamaï avec instance le droit de combattre pour mon pays. Sur le second point, je m'expliquerai avec une complète sincérité.

» Quand je considère la situation de la France, son histoire, ses traditions, les événements des dernières années, je reste frappé des avantages que présente la monarchie constitutionnelle ; je crois qu'elle peut répondre aux légitimes aspirations d'une société démocratique, et garantir, avec l'ordre et la sécurité, tous les progrès, toutes les libertés. C'est avec un mélange de fierté filiale et de douleur que je compare la France en son état actuel à ce qu'elle était sous le règne de mon père.

» Cette opinion, j'ai le droit de l'avoir comme homme, et je crois avoir aujourd'hui le droit de l'exprimer comme citoyen ; mais je n'y mêle aucun esprit de parti, aucune tendance exclusive. Dans mes sentiments, dans mon passé, dans les traditions de ma famille, je ne trouve rien qui me sépare de la République.

» Si c'est sous cette forme que la France veut librement et définitivement constituer son gouvernement, je suis prêt à m'incliner devant sa souveraineté, et je resterai son dévoué serviteur.

» Monarchie constitutionnelle ou République libérale, c'est par la probité politique, la patience, l'esprit de concorde, l'abnégation, que l'on peut sauver, reconstituer, régénérer la France.

» Ce sont les sentiments qui m'animent.

» H. D'ORLÉANS, duc d'Aumale.

» 4^{er} février 1871. »

D'après un télégramme de Berlin, l'Allemagne, l'Autriche, les Etats-Unis, la Hollande seraient d'accord pour demander que le principe de l'inviolabilité de la propriété sur mer fût désormais partie du droit public international, et fût reconnu comme tel par une adhésion officielle et diplomatique de toutes les puissances.

D'après les mêmes informations, les trois empereurs se seraient occupés de cette question lors de leur dernière entrevue.

Cette nouvelle, si elle se réalise, ne pourrait être qu'agréable à la France, qui a toujours été à la tête du mouvement libéral en ce qui touche le droit maritime.

C'est elle qui, sous Louis XVI et sous Napoléon I^{er}, a glorieusement combattu pour

le triomphe de la liberté des mers. C'est elle qui, au congrès de Paris en 1856, a eu l'honneur de faire prévaloir les règles du droit maritime qui ont constitué les innovations les plus larges et les plus heureuses.

Le gouvernement français aurait désiré, dès cette époque, faire reconnaître l'inviolabilité des propriétés privées en temps de guerre ; et nous verrions avec plaisir que cette réforme, appelée depuis longtemps par les jurisconsultes les plus autorisés, vint prouver qu'il ne faut pas désespérer, malgré les prédictions pessimistes, des progrès de la civilisation moderne.

Nous n'avons jamais compris, pour notre part, par quelle anomalie la propriété privée est respectable sur terre et ne l'est pas sur mer.

Si le principe de la confiscation s'appliquait dans les guerres continentales comme dans les guerres maritimes, les dépouilles d'une grande partie de la France appartiendraient maintenant à la Prusse, et les particuliers des provinces envahies seraient ruinés.

Pourquoi donc faire courir aux négociants, dont les propriétés sont sur mer, des risques dont sont affranchis ceux dont les biens sont sur le continent ?

Notre avis est que la propriété privée doit être considérée comme sacrée sur terre, sur mer et sur tous les cours d'eau. La guerre est déjà le meurtre. Il ne faut pas qu'elle soit le vol.

Informations diverses.

L'Événement nous rapporte un détail amusant sur le séjour de M. Thiers à Trouville :

On sait qu'un service spécial de police avait été envoyé de Paris ; le chef de ce service, M. Blavier, avait même, on se le rappelle, une place marquée dans les cérémonies.

Les agents, avant de quitter Paris, avaient été habillés de neuf, chaussés et surtout coiffés de frais. Leurs chapeaux haut de forme, tout flambant neufs, objet d'admiration d'abord, devinrent bientôt un objet de curiosité. Puis, quelques indiscretions aidant, ils devinrent un signalement, si bien que le chef du service crut devoir détruire, par quelques changements de fantaisie, cette uniformité de coiffure.

Mais la rumeur s'était répandue, et, jusqu'à la fin du séjour de M. Thiers, quand on voyait apparaître, dans un endroit public, à Trouville, un monsieur coiffé d'un cylindre de soie neuf, les habitués se le montraient en murmurant : « C'est un agent ! »

Que d'inoffensifs et paisibles bourgeois, se croyant obligés de s'endimancher pour faire honneur à la résidence de M. le chef de l'Etat, ont passé pour des auxiliaires de M. Renault !

C'est drôle, mais nous ne nous serions pas attendus à trouver cela dans un journal aussi dévoué que l'Événement. Comment s'arrangera-t-il avec le Bien public, qui dépeignait hier soir en termes radieux les

patins ; ou dans les profondeurs des forêts, habitées seulement jusqu'alors par les ours et par les urochs, des fugitifs venant demander à leurs frères armés, pour la défense de la Pologne, secours et protection contre un impitoyable ennemi.

Telle était la Pologne, au mois de février 1863.

Quelque glorieuse que soit une agonie, c'est toujours une heure solennelle et terrible ; mais quand cette agonie est celle de tout un peuple, les paroles manquent pour en faire comprendre l'horreur.

La Pologne mourait noblement, comme les martyrs dans le cirque, sanglante, mais debout, la main sur le cœur, les yeux au ciel.

Ses bourreaux, ils étaient plus de cent mille, s'indignaient de voir que son sang fût si long à couler.

Après s'être, depuis trente ans de violences endurées avec une héroïque résignation, habitués à regarder cette nation comme incapable de se défendre, ils avaient voulu s'assurer qu'elle n'était plus qu'un cadavre

et, prêts à se ruer sur elle pour l'achever au premier signe de vie, ils l'avaient outrageusement frappée du pied.

Ils s'attendaient à une faible résistance ; la Pologne répondit par un rugissement de lion, et se releva menaçante.

Les Russes comprirent que, s'ils reculaient, ils étaient perdus ; la guerre à peine commencée prenait des proportions inattendues ; au cri du Boze cos Polske, poussé par Narbut et Chusco, nobles et paysans accouraient se ranger sous l'étendard national ; la Mazovie, la Lithuanie, l'Ukraine, la Podolie se couvraient de bandes grossies par les émigrés ; la résistance se faisait insurrection.

Cette insurrection, il fallait l'étouffer, et renverser la Pologne, en la frappant d'un coup de massue pour l'étourdir, quitte à l'égorger ensuite à loisir, et à se repaître froidement du spectacle de ses dernières convulsions.

Il fallait surtout empêcher l'Europe d'entendre l'appel du peuple polonais, étouffer la voix des martyrs, pour que la France, en

voyages du Président sans appareil et sans police autour de lui ?

La banque nationale vient d'élever le taux de son escompte de 3 0/0 à 4 0/0.

Nous avons attendu, avant de les publier, que la vertueuse indignation des gardiens ordinaires de la morale dans les journaux laïques se soit exercée sur les deux faits suivants. A leur défaut, nous sommes obligés, pour la chronique judiciaire, de les signaler. Voici ces faits :

« Un professeur du collège de Gap vient d'être condamné, par la cour d'assises, à plusieurs années de prison, pour faits d'immoralité révoltants commis sur ses élèves.

» Le coupable a trente ans environ ; il enseignait la langue anglaise et jouissait, plus que tout autre, de la confiance de ses supérieurs universitaires. »

D'autre part :

« Le sieur D..., instituteur à Saint-Loup-Hors, arrondissement de Bayeux, a été condamné, le 8 août dernier, par la cour d'assises, à vingt ans de travaux forcés, pour attentats à la pudeur et viols sur des jeunes filles dont il était l'instituteur. »

Nous comptons que le *Siècle*, le *Rappel*, l'*Opinion nationale* et consorts, avertis de leur retard, vont s'empreser de réprover ces deux faits, un peu plus graves que celui de Brest dont ils viennent de faire tant de bruit.

Que diraient les feuilles radicales et libres-penseuses si ces malheureux avaient porté la robe ? — N'abuseraient-elles pas de leur crime pour outrager le clergé tout entier ?

Seulement, il ne serait pas juste, de leur part, de faire retomber sur tout le corps des instituteurs laïques, qui en compte de fort honorables, la faute de quelques-uns. Nous les avertissons équitablement de cela.

M. de Saint-Vallier vient d'être chargé de négocier avec le gouvernement allemand pour obtenir une prolongation d'autorisation de séjour en faveur des Alsaciens-Lorrains qui, ayant opté pour la nationalité française, n'ont que jusqu'au 5 octobre pour quitter le pays.

Un nouveau délai leur permettrait de régler plus avantageusement leurs affaires, et fournirait au gouvernement français l'occasion de venir en aide aux plus pauvres d'entré eux, en se préoccupant des moyens de les loger dans les villes voisines de la Lorraine-Alsace, où ils semblent décidés à se fixer.

L'ex-Père Hyacinthe va se fixer définitivement à Bruxelles, où il va fonder un grand journal politique et religieux, qui sera la tribune de tous les incompris.

jetant son épée dans la balance, ne la fit pas pencher du côté de la justice.

Le mot d'ordre fut donné, et pendant que les bourreaux se ruaient sur la malheureuse nation, les journaux redoublèrent de men songes, les généraux de férocité.

Contre la valeur désespérée des insurgés et l'habileté de leurs chefs, la force brutale du nombre ne suffisait pas encore : les Moscovites, tout en usant de la violence, eurent recours à des armes moins nobles encore que la lance des Cosaques et le canon des mitrailleurs de populations sans défense. La trahison fut appelée au secours de la tyrannie.

Pour l'exciter, rien ne fut oublié, ni la calomnie destinée à semer la défiance entre les volontaires et les chefs, ni les promesses, ni l'argent pour éveiller d'avidités cupidités, ni les encouragements, les biens et les grades prodigués à l'infamie.

Des émissaires secrets, chargés par les chefs moscovites de semer la discorde dans la nation, se glissèrent jusque dans les camps des volontaires pour les séduire, les

La colonne des victoires prussiennes, qui sera élevée à Berlin devant le nouveau palais du parlement allemand, aura, dit la *Liberté*, un revêtement de bronze dont le métal sera emprunté aux canons français pris dans la campagne de 1870-71.

On avait l'intention de se servir aussi, pour cette colonne, des canons autrichiens pris en 1866 ; mais, depuis l'entrevue de Berlin, ce projet a été abandonné.

Le bruit avait couru que la bijouterie de Napoléon III avait été envoyée dans l'Inde pour être vendue. La *Bombay Gazette* confirme ce bruit ; elle affirme qu'une certaine quantité de ces objets précieux, évaluée à trente sacs de roupies (7,500,000 fr.) est effectivement arrivée à Bombay, d'où elle a été dirigée sur Baroda.

Les dépêches américaines se plaignent de la précocité de l'hiver aux Etats-Unis.

Sur plusieurs points, le maïs a été détruit par de très-fortes gelées blanches, pendant les premières nuits de septembre, et les fermiers se sont empressés de le couper pour le fourrage.

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

On écrit de Madrid :

Le mouvement carliste acquiert de jour en jour de plus grandes proportions. On signalait hier soir des bandes armées à Burgo de Osma, dans la province de Soria, dans la province de Navarre, aux environs de Pampeluné et dans les montagnes de la Rioja.

En Catalogne les troupes ne suffisent pas, et on leur envoie des renforts pour tenir tête à MM. Castell et Saballs. Ces vaillants soutiens de la cause de don Carlos disposent maintenant de quelques milliers de bons tireurs, solidement organisés, et qu'il n'est pas aisé de déloger de leurs positions.

Les derniers journaux de la Catalogne étaient pleins de récits très-contradictoires sur les actions de Viladran, de Vallcebre et de San Lorenzo de Morungi, où, en dernière analyse, les carlistes ont peu souffert, mais où les plus rudes coups se sont encore les troupes régulières qui les ont reçus.

Elles y ont perdu un certain nombre d'officiers, des commandants et des colonels. En quoi il est aisé de comprendre que les carlistes visent à la tête.

Les officiers en garnison à Madrid font du bruit au café ; les propos qu'on leur entend tenir à Furnus ne sont rassurants ni pour le gouvernement ni pour don Amédée. Ils touchent de près à la rébellion.

Les mises en non-activité et les retrais d'emploi ne remédient à rien. Au contraire, c'est toujours à recommencer. D'un seul coup, dans l'arme de la cavalerie, on a rem-

ébranler, faire connaître leur nombre, divulguer leurs secrets.

En même temps des proclamations, rédigées dans le cabinet et sous l'inspiration des gouverneurs, inondèrent les provinces, les unes officielles et signées sans pudeur, les autres officieuses seulement et sans signature compromettante, pour pouvoir être démenties au besoin et dénoncées au public comme une nouvelle machination de ce comité occulte que la presse russe se plaisait à charger de mille crimes imaginaires.

Ces proclamations incendiaires que, pendant la guerre, chacun pouvait lire sur les murs des édifices dans les villes, sur les portes des églises, et jusque sur les troncs d'arbres, dans les forêts, où les affichaient soit les agents de l'autorité, soit des mains inconnues, n'étaient faites que pour la Pologne, et leurs auteurs ne mettaient pas plus de soin à les multiplier à l'intérieur, qu'à en cacher l'existence à l'Europe qui en eût été indignée.

(La suite au prochain numéro.)

placé un colonel, un commandant, dix-sept capitaines et deux lieutenants.

En ce moment, l'exaspération est telle, dans l'état-major de Madrid, qu'on a tout à craindre.

Pas plus tard qu'hier, au ministère de la guerre, le sous-secrétaire et les officiers ont en masse offert leur démission au général Cordoba.

Je ne vous mande que ce que j'entends dire et répéter partout. Les choses d'Espagne sont graves. Don Amédée et dona Maria s'exposent sans profit à vouloir rester. Le héros de Castelfidardo, qui n'est pas loin, ferait sagement de leur conseiller un prompt départ.

Cet avis, d'ailleurs, leur vient de tous côtés. L'autre jour, rue d'Alcala, des cavaliers bien mis se sont approchés de leur voiture, et leur ont dit très-respectueusement : « Allez-vous-en, allez-vous-en. » Oui, allez-vous-en, partez vite; aussi bien, c'est un vilain métier que le vôtre. Vous jouez un rôle d'imbéciles.

LES COURS MARTIALES.

La commission supérieure de la guerre s'est occupée dernièrement d'une modification importante à introduire dans notre code militaire.

Il s'agirait de remplacer en campagne les conseils de guerre par des cours martiales. La commission supérieure a accepté à l'unanimité les conclusions du rapport qui sont conformes à la création des cours martiales.

En effet, les conseils de guerre en campagne offraient de graves inconvénients; les mauvais soldats et les lâches n'hésitaient point à commettre des fautes, qui, n'entraînant pas la peine de mort, les mettaient, néanmoins, sous la surveillance de la prévôté jusqu'à leur jugement, retardé souvent par les circonstances pendant deux et trois mois.

Durant ce laps de temps, les prévenus étaient toujours à une respectable distance du danger, et enfermés dans de bonnes et solides maisons, tandis que leurs camarades couchaient en plein air et se battaient. Le jour de l'expiation arrivé, la sentence était exécutée le plus souvent devant des indifférents qui ignoraient la faute commise.

Les cours martiales instituées par division remédieraient à cet état de choses; ces nouveaux tribunaux connaîtraient des faits de la journée, et leurs jugements seraient exécutoires dans les vingt-quatre heures.

Le remplacement des conseils de guerre par les cours martiales ne fera pas, croyons-nous, l'objet d'une loi spéciale, mais sera compris dans le projet de loi sur l'organisation de l'armée, qui sera présenté à la rentrée de la Chambre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

PÈLERINAGE DE LOURDES.

M. l'évêque d'Angers vient d'adresser à M. l'abbé Chesneau, vicaire-général, la lettre suivante :
« Angers, 22 septembre 1872.

» Mon cher vicaire-général,

» Après la magnifique fête du Puy-Notre-Dame, voici le pèlerinage de Lourdes qui s'organise par les soins de quelques hommes de foi et de bonne volonté. Vous le savez, nous avons voulu abandonner à l'initiative des fidèles une manifestation d'autant plus édifiante qu'elle aura été toute spontanée. Aussi ai-je été heureux d'apprendre que l'on se prépare de tous côtés pour ce nouvel et imposant témoignage de notre dévotion envers la Très-Sainte Vierge. J'eusse aimé pouvoir, cette fois encore, me mettre à la tête de mes chers diocésains et les conduire moi-même vers un sanctuaire où la puissance et la bonté de Dieu se manifestent par tant de merveilles. Mais je vous prie du moins, mon cher vicaire-général, de me représenter dans cette solennelle démonstration de la piété des populations angevines, en déposant aux pieds de Notre-Dame de Lourdes mes hommages et ceux de tout mon diocèse. Mes prières et mes bénédictions vous accompagneront dans un voyage entrepris pour appeler les faveurs célestes sur l'Eglise et sur la France.

» Agréer la nouvelle assurance de mes

sentiments affectueux et dévoués en Notre Seigneur.

» † CH. EMILE, évêque d'Angers. »

Nous rappelons que les listes d'inscription seront closes jeudi soir. Le programme du pèlerinage sera publié prochainement. Une bannière portant les armes de Pie IX et de la ville d'Angers sera offerte au nom du diocèse au sanctuaire de Lourdes. Une souscription est ouverte à cet effet, à Angers, chez M. Gastineau, chez MM. Briand et Hervé, libraires; et, à Saumur, chez M. Grasset, libraire.

Les trains partiront à 9 heures 50 d'Angers, le 30 septembre prochain. Mais il sera nécessaire que les pèlerins soient à la gare au plus tard à 9 heures.

Nous indiquerons prochainement l'heure du passage du train à Saumur.

Plusieurs préfets ont adressé aux présidents des comices agricoles de leur département l'extrait du questionnaire relatif à l'enquête sur les conditions du travail en France, en les priant de vouloir répondre aux questions concernant l'agriculture.

Cet extrait comprend dix questions dont voici la nomenclature :

Agriculture.

« 1. Faire connaître, d'après le recensement de 1872, le mouvement des populations agricoles.

» 2. Déterminer les causes de ce mouvement.

» 3. Le nombre des propriétaires du sol tend-il à augmenter ou à diminuer ?

» 4. La propriété change-t-elle fréquemment de mains ?

» 5. La terre est-elle pour la plus grande partie cultivée par les propriétaires ou est-elle louée ?

» 6. Quelles sont les formes habituelles et la durée des contrats de louage ?

» 7. Quels sont les rapports légaux et coutumiers des propriétaires et des fermiers avec les ouvriers ruraux ?

» 8. Les salaires ont-ils augmenté ?

» Le prix des objets nécessaires à la vie a-t-il augmenté ?

» 9. Les ouvriers agricoles du département s'occupent-ils d'un travail industriel et dans quelle proportion ?

» Quel est le résultat de cet état de choses, au point de vue de la moralité du travailleur ?

» 9 bis. Quel est, parmi les ouvriers agricoles, l'état de l'instruction ?

» Les enfants fréquentent-ils les écoles ?

» L'instruction primaire est-elle dirigée dans un sens favorable à l'agriculture ?

» Quelle est son influence sur le choix des professions ?

» 9 ter. Le système d'exploitation agricole du pays tend-il à se transformer et dans quel sens ?

» A défaut des auteurs, faire connaître les publications locales ayant pour objet d'éclairer une ou plusieurs de ces questions. »

Le congrès archéologique qui, cette année, s'est tenu à Vendôme, se tiendra l'année prochaine à Châteauroux.

M. Ritter, qui a tué en duel M. Appleton, vient de subir un premier interrogatoire et passera devant les assises de la Mayenne du 2 au 6 octobre au plus tard.

Le correspondant de Blois au *Moniteur vinicole* donne à ce journal les renseignements suivants sur les prix des vins de la région :

Vins du Cher, jauge de 250 litres, 75 fr.

Vins de Touraine, même jauge, 60 fr.

Les gros noirs, jauge de 228 litres, 80 f.

Les Onzain, même jauge, 60 fr.

Les environs de Blois, même jauge, 55 f.

Les Vouvray, jauge de 250 litres, 70 fr.

bons vins.

Les Sologne vieux, jauge de 228 litres, 55 fr.

Les Sologne nouveaux, jauge de 228 litres, 40 fr.

Les vinaigres de vin, 1^{re} qualité, 28 fr. l'hect. logé, et 56 fr. en double hectolitre.

Un cultivateur nous communique le moyen suivant de préserver le blé de l'attaque des charençons :

« Un de mes voisins, nous écrit-il, dont les greniers fourmillaient de charençons, s'étant avisé par hasard de couvrir ses tas de blé de quelques branches de sureau nain, fut agréablement surpris, dès le lendemain, de n'y découvrir aucun de ces insectes. Ce préservatif, aussi simple qu'efficace, les fit entièrement disparaître, sans qu'on en vit la moindre trace sur les murailles d'alentour. »

On s'occupe, au ministère de la justice, d'un projet qui aurait pour but d'étendre la compétence des juges de paix.

On examine la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de créer des juges de paix consulaires, qui seraient appelés à connaître des affaires commerciales en matière de conciliation et auxquels seraient déléguées les petites faillites dont le passif ne dépasserait pas un certain chiffre.

Il serait également question de la révision de la loi sur les aliénés.

De plus, le même ministère de la justice serait saisi par plusieurs chambres de notaires de demandes tendant à ce que la publication des contrats de mariages des négociants fût restreinte aux seuls cas où le contrat stipule le régime dotal ou la séparation des biens.

L'hiver sera-t-il rigoureux ?

M. de Cherville, répondant aux pronostiqueurs d'almanachs, répond que non :

On prétend que les successeurs de Mathieu de la Drôme nous annoncent un hiver d'une rigueur exceptionnelle.

Ici, nous ne manquons pas d'augures dont la renommée balance celle de feu le célèbre pronostiqueur lui-même et à plus forte raison la gloire de ses héritiers; mais les uns n'ont pas encore parlé, les autres se prononcent dans un style sybillin qui est une des finesses du métier.

Les habitants des fourmières que nous avons consultés sur ce point allaient, venaient, vauaient à leurs petites affaires et ne paraissaient pas songer le moins du monde à s'enfoncer dans les dessous de leurs palais pour se soustraire aux froids dont on nous menace.

La grenouille ne se hâte pas davantage de prendre ses quartiers d'hiver dans la vase de ses marécages, elle continue de nous ravir de ses chants comme si elle avait passé un bail avec le soleil.

Enfin, nous étant livrés à l'inventaire de la garde-robe du Nostradamus du règne végétal, l'oignon, dont les enveloppes parcheminées se trouvent, dit-on, renforcées quand la mauvaise saison doit être rude, il ne nous a point paru avoir endossé un paletot de plus qu'à l'ordinaire.

La rentrée de l'École des jeunes filles, sous la direction des Sœurs de Saint-André, a eu lieu lundi 23 septembre, rue du Prêche.

Ces mêmes religieuses ont ouvert en même temps un Asile pour les enfants des deux sexes, dans un local situé place du Petit-Thouars et rue des Payens.

Faits divers.

On va expérimenter très-prochainement, sur le chemin de fer du Nord, un nouveau système pour le chauffage pendant l'hiver et l'éclairage des wagons, au moyen d'un gaz dont la composition écarterait tout danger d'explosion ou d'incendie.

Le gaz serait distribué dans les wagons au moyen de tuyaux articulés, et des appareils calorifères, d'un très-petit volume, seraient placés dans une petite niche pratiquée à cet effet dans chaque voiture.

La distribution du gaz pour l'éclairage aurait lieu au moyen de tuyaux branchés sur les conduites destinées à alimenter les appareils de chauffage.

Si les expériences qui vont être faites, par les soins d'une commission d'ingénieurs, amènent un résultat favorable, la compagnie du Nord, s'occupera immédiatement des moyens de réaliser cette amélioration pour l'hiver prochain.

On sait que chacun a un juron qui lui est propre, et que ce juron est généralement assorti à la profession que l'on exerce.

Ainsi, les marins disent : Mille sabords !

Les artilleurs : Nom d'une bombe !

Les épiciers : Sac à papier.

Félix Pyat : Sac de nuit ! à cause de ses fuites.

Connaissiez-vous le juron des notaires ? Il est tout à fait charmant :

« Enfer et... donation !... »

L'Événement propose aux journaux radicaux qui emploient, pour dater leurs feuilles, le calendrier révolutionnaire, un système de calendrier bien mieux à la portée de tout le monde. Il serait basé non plus sur les modifications climatiques, mais sur les choses qui se mangent aux diverses époques de l'année.

Ainsi, Janvier s'appellerait : Marronglaçaire.

Février : Harengsauridor.

Mars : Eufalacoquidor.

Avril : Petitpoisor.

Mai : Aspergial.

Juin : Concombrial.

Juillet : Melonial.

Août : Raisinose.

Septembre : Huitrose.

Octobre : Bécassinose.

Novembre : Pommedetaire.

Décembre : Boudinaire.

Dernières Nouvelles.

Voici un chiffre qui donne une idée de l'importance qu'attachait le gouvernement au maintien de l'ordre et au respect de la loi dans la journée d'avant-hier.

Plus de trois cents dépêches sont, de midi à minuit, arrivées au ministère de l'intérieur, toutes relatives à l'état des esprits dans les départements.

Toutes ont été, dans la soirée, communiquées à M. Thiers.

Lyon, 23 septembre.

Il n'y a eu hier aucun incident à signaler; la ville a conservé sa physionomie accoutumée.

Au banquet de l'Arbresle, MM. Millaud et Tolain, députés, et M. Favier, président du conseil d'arrondissement, ont pris la parole.

M. Millaud a dit : « Si la Chambre actuelle touche au suffrage universel, les représentants républicains seront avec les électeurs pour protester. »

M. Tolain a salué la République de 1870, parce que elle sera l'affranchissement des travailleurs par l'abolition de tous les privilèges.

M. Favier, remerciant les communes rurales pour leur réception fraternelle, a dit : On a cherché à vous persuader que les travailleurs des villes sont des partageux et des fainéants; aujourd'hui vous savez ce que nous sommes. »

A Villeurbanne, a eu lieu aussi un banquet présidé par M. Vallier, adjoint au maire de Lyon.

Des discours ont été prononcés par MM. Feuillat et Stocker.

A la fin du banquet, on a fait une collecte pour les familles des détenus politiques et une souscription en faveur de l'enseignement laïque.

On écrit de Montpellier, le 21 septembre :

Le pont suspendu sur l'Hérault, qui touche le village de Canet, a été la proie des flammes, dans la nuit de vendredi à samedi.

Les détails manquent sur ce sinistre.

Madrid, 24 septembre.

On lit dans l'Imparcial :

« Le gouvernement français a fait signifier au général Cathelineau que s'il ne changeait pas de conduite il se verrait dans la nécessité de prendre une détermination contre lui. »

On mande au Times, de Paris, 22 septembre :

« L'empereur Guillaume a formé le projet de diminuer considérablement l'armée d'occupation après le paiement du second milliard. Cette détermination lui aurait été inspirée par les conversations conciliantes échangées entre les trois empereurs à Berlin. »

D'après une dépêche de Stockholm, le manifeste du roi Oscar II au conseil d'Etat, se résume ainsi :

« Que le bien des deux peuples soit ma devise, et que cette devise soit l'expression de mon ardent amour pour les deux peuples qui ont été réunis par mon illustre ancêtre. Leur bonheur sera, toute ma vie, le but suprême de mes efforts. »

Le corps du roi Charles arrivera mardi ; l'enterrement aura lieu d'ici à trois semaines.

Le roi Oscar a été proclamé roi de Norvège, à Christiania.

Pour les articles non signés : P. GODET.

BANQUE GÉNÉRALE DES REPORTS

Pour consolider les intérêts financiers et industriels de France,
Paris, 346, rue St-Honoré.

SUCCURSALES :

Angers, rue d'Alsace, 42.
Saumur, rue du Temple, 44.

Extrait des Statuts :

La société a pour objet toutes opérations de banque et reports.

A employer en reports au moins la moitié du capital réalisé, sans y comprendre les capitaux qui seront versés dans les caisses de la société, pour un temps déterminé et spécialement dans ce but.

A recevoir toutes espèces de valeurs cotées au parquet des agents de change, ou seulement en banque, et que leurs propriétaires déposeraient pour les besoins des reports.

A exécuter, pour le compte de tiers, tous ordres d'achat ou de vente, moyennant couverture préalable ou d'une représentation suffisante, soit en espèces, soit en valeurs négociables.

A encaisser tous effets, mandats à vue, chèques, délégations, warrants, arrérages de rentes ou pensions, parts d'intérêts, coupons payables en France ou à l'étranger,

moyennant commission et sans pouvoir jamais faire aucun paiement à découvert.

A soumissionner tous emprunts de départements, de villes, de communes, de sociétés financières, industrielles ou commerciales.

A céder ou négocier les susdits emprunts à faire.

A faire pour le compte des départements, villes, communes, ou sociétés susdits le service de banque, de paiement des coupons ou de remboursement des titres.

A recevoir en comptes-courants, à échéances fixes, tous les fonds qui seront versés à un taux déterminé périodiquement par le conseil.

A constituer et à servir des rentes viagères sur versements en espèces ou en valeurs négociables ou sur abandon de propriétés foncières.

A céder à d'autres sociétés le service desdites rentes viagères.

A soumissionner toutes concessions de chemins de fer, d'usines, de mines de carrières, de gaz, d'eaux, ou de toutes autres entreprises industrielles privées ou publiques en France.

A exploiter directement ou à céder les concessions desdites entreprises.

La durée de la Société est de quinze ans.

Le siège de la société est à Paris, 346, rue Saint-Honoré. Elle établit des succursales et nomme des agents partout où elle en reconnaît l'opportunité.

ESCOMPTE ET RECOUVREMENTS.

H. VALLEIX FILS

Banquier, 346, rue St-Honoré, à Paris.

42, rue d'Alsace, à Angers.

44, rue du Temple, à Saumur.

Escompte et Recouvrements sur la France et les principales places de l'Europe.

Achats et ventes au comptant de toutes valeurs cotées et non cotées au parquet et en banque (courtage réduit).

Achats et ventes à termes, couverture 1/10^e,

courtage de la chambre syndicale des agents de change, sans aucune autre commission.

Escompte de coupons et encaissement de titre nominatif (courtage réduit).

Souscriptions sans frais à toutes les émissions.

Remboursement des titres sortis aux tirages.

Echange et libération de titres.

Avances sur titres, mêmes numéros rendus.

Groupements de capitaux et de titres pour reports.

Renseignements sur toutes valeurs.

Dépôts en comptes-courants à échéance fixe, à 4 1/2 0/0, quand le taux de la Banque est à 5 0/0.

ROBES ET CONFECTIONS.

Rue du Prêche, n° 3.

Mme DUVAL

A l'honneur d'informer les Dames qu'elle arrive de Paris pour se fixer à Saumur.

Elle se chargera de toutes les confections que l'on voudra bien lui confier, aux plus justes prix.

La grande expérience qu'elle a acquise dans la confection et la coupe des modes à Paris lui fait espérer que l'on n'aura qu'à se féliciter de son travail. (447)

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 1543. — 21 Septembre 1872.

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Monomanie, nouvelle par M. Peyremal (suite). — La Nouvelle-Calédonie. — Les Théâtres. — Nos gravures. — Bigarrures anecdotiques, littéraires et fantaisistes. — Grands magasins de Paris : les Magasins du Tapis rouge. — Gazette du Palais. — Correspondance du Havre.

Gravures : L'Internationale à la Haye : le départ des délégués après la dernière séance du congrès. — L'Entrevue de Berlin : la tente impériale après la grande manœuvre militaire. — La Nouvelle-Calédonie : Vaô, établissement de la mission à l'île des Pins. — Plaines d'Uro, où seront placés les condamnés à la déportation simple. — Marseille :

accident arrivé pendant les courses de taureaux. — Mœurs alsaciennes : les promenades vertigineuses à Sainte-Odile. — Histoire d'un casque : au bois de Vincennes ; — à l'atelier ; — à la barricade ; — au bal masqué. — Paris : les Grands Magasins du Tapis rouge. — Voyage du Président de la République au Havre : arrivée du Cuvier au Havre. — Echecs. — Rébus.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Santé à tous par la douce Revalésière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 69,718.

Ticheville (Orne), 20 mars.

Ayant pris de la Revalésière pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydroptiques ; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute ; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boltes, 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 33 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boltes de 4 et 7 francs.

— La Revalésière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boltes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMBON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 SEPTEMBRE 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	53 75	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	890	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	385	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	77 25	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	660	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	425	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	Crédit Mobilier	437 50	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	500	»	»
5 % Emprunt	83 75	»	»	Crédit foncier d'Autriche	940	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	87	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	410	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	208	1	»	Est, jouissance nov.	525	»	»	Orléans	283 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	377 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	845	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	279 50	»	»
— 1865, 4 %	442 50	2 50	»	Midi, jouissance juillet.	580	1 25	»	Est	278	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	277 50	»	»	Nord, jouissance juillet.	967 50	»	»	Nord	291 50	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	249 25	»	»	Orléans, jouissance octobre.	840	»	»	Ouest	278	»	»
libéré	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	525	»	»	Midi	279	»	»
Banque de France, j. juillet.	4130	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes	270	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	625	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	»	»	»	Vendée	262 50	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	505	»	»	Société Immobilière, j. janv.	»	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	450	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mal).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir, —
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

A LOUER PRÉSENTEMENT.

GRANDE REMISE et GRENIER au-dessus. S'adresser à M^{me} GAULAY, place Saint-Nicolas. (415)

A VENDRE

UNE CHIENNE COUCHANTE, dressée, âgée de six ans. S'adresser au bureau du journal.

M^{re} HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, demande un premier clerc.

AVIS.

ON DEMANDE UN FARINIER pour un moulin de pratique, de quatre paires de meules. S'adresser au bureau du journal. Inutile de se présenter si on ne peut fournir d'excellents renseignements. (463)

RENTES VIAGÈRES.

Placements plus avantageux que dans toute autre compagnie d'assurances sur la vie. On demande un agent dans chaque canton. S'adresser à M. CHASSEY, rue Royale, 41, à Saumur. (428)

A LOUER PRÉSENTEMENT.

APPARTEMENTS au 1^{er}, avec cave et grenier. S'adresser à M. GABORIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant, rue de la Petite Bilange. (225)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible ; aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

Vient de paraître.

DE LA RÉGÉNÉRATION DU PEUPLE FRANÇAIS

ET DEUXIÈME ÉDITION

DU PETIT LIVRE AUX 100 LOUIS D'OR

Par J. PICHÉRIE-DUNAN,

Professeur d'économie domestique et d'agriculture ; Agriculteur praticien ;

Auteur de plusieurs ouvrages subventionnés et récompensés par les conseils généraux des départements de la Bretagne.

EN VENTE A SAUMUR,

Rue Royale, n° 1, maison des 100 Louis d'Or,

ET CHEZ TOUTS LES LIBRAIRES.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Le 7 Octobre, Hôtel de l'Univers, à Tours, commenceront les leçons de diction à l'usage des

BÈGUES

Professées par M. CHERVIN, Officier d'Académie, Directeur-Fondateur de l'Institution des Bègues de Paris, avenue d'Eylau, 90.

Au Commerce et à l'Industrie.

La Maison DAVIS-HENRY et Co

Commission - Bank, 23, Chaussée d'Antin, Paris (Succursales à l'Étranger),

Traite toutes opérations ayant rapport aux affaires Financières et Industrielles. Donne des Ouvertures de Crédit et facilite l'Escompte de Valeurs Françaises et Étrangères. Procure aux Banquiers, Négociants et Industriels, pour les seconder dans leurs affaires, des Valeurs sur toutes les places commerciales et des Bordereaux sur tous pays. Renseignements privés et gratuits sur tous Titres, Valeurs, Actions, Obligations, etc., etc. — Ecrire franco à la Direction. (Joindre un timbre-poste pour la réponse.) (333)

LA SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et Médecine populaires, Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes

CONDITIONS D'ABONNEMENT : Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an. Bureaux, rue Garçonnère, 5, Paris.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE,